

**Commune d'ORADOUR-SUR-GLANE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Compte-rendu de la séance du 12 septembre 2025

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été dûment convoqués le 06 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire le 12 septembre 2025 à 19 heures.

**PRÉSENTS** : M. Philippe LACROIX, Maire, M Benoît SADRY, Mme Carine VILLEDIEU, Mme Muriel DELALLET, M. Maurice GAUTHIER, Adjoints, M Guillaume GENTY, Mme Colette DESPLOMBAIN, Mme Yvette DARDILLAC, M Clément BOSSELUT, M Eric FENOLL.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR** : M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD à Mme Yvette DARDILLAC, Mme Valérie BICHAUD à Mme Muriel DELALLET, Mme Astrid COTINEAU à M Guillaume GENTY, Mme Sophie GOURINAT à M Benoît SADRY, M Landry BOISSELET à M Maurice GAUTHIER.

**ABSENT, EXCUSE** : M Jean Jacques LAMANT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Guillaume GENTY

La séance est ouverte à 19 heures.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

**Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance** :

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner Monsieur Guillaume GENTY comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 04 juillet 2025** :

Monsieur le Maire précise que chaque élu a été destinataire du compte rendu de la séance précédente et précise que les corrections suggérées ont été apportées. Il soumet à l'assemblée délibérante l'approbation de ce compte-rendu. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance du 04 juillet 2025.

**Ordre du jour** : Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

**I - DÉLIBÉRATION**

**1 - Budget général - extinction de créances par autorité judiciaire -admission de créances en non valeurs**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une liste présentée par le comptable public détaillant des créances irrécouvrables.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur ces non-valeurs qui s'élèvent à 100 € et qui correspondent à des factures de cantine émises en 2019.  
Le Conseil municipal accepte les non-valeurs proposées.

## **2- Signature d'une convention de partenariat avec la société Trangourmet - Protocole « e-Quilibre Access »**

Le restaurant scolaire d'Oradour-sur-Glane souhaite contractualiser avec la société Transgourmet afin de bénéficier d'outils lui permettant notamment d'établir ses menus, de formaliser ses commandes. L'utilisation de cette plateforme « e-Quilibre » est un complément à l'adhésion à la mercuriale OZEGO qui va permettre de bénéficier de tarifs plus intéressants.

L'objectif affiché est de se rapprocher des directives Egalim et de favoriser le service de produits locaux, de qualité, labellisés et bio.

Le Conseil municipal réserve une suite favorable à cette proposition de convention.

## **3- Crédit d'une randonnée longue distance permettant de relier les communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac**

Monsieur le Maire présente une demande formulée conjointement par les communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac concernant la création d'une randonnée longue distance permettant de relier ces quatre communes qui sont impliquées au sein d'un même syndicat, le SIEPEA (Syndicat Intercommunal de l'Enfance et de la Petite Enfance).

Cette randonnée serait dénommée « Randonnée de la Haute Glane ».

L'itinéraire retenu emprunte des chemins situés sur la commune d'Oradour-Sur-Glane (situés entre les lieux-dits « Chez Grenier » et « La Plaine »). Il sera ouvert aux marcheurs et aux cavaliers.

Le balisage et l'entretien du chemins seront assurés par les quatre communes (Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac). Limoges Métropole se charge d'assurer la promotion de ce parcours.

Le Conseil municipal réserve un avis favorable à cette demande.

## **4- Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique stagiaire à temps non complet**

Monsieur le Maire précise que l'agent en charge de la garderie périscolaire primaire, de la surveillance des enfants au self et de missions d'entretien des locaux municipaux et du restaurant scolaire doit être revu car chaque jour l'agent est amené à faire une demi-heure de travail complémentaire. Il suggère de revoir son amplitude de travail et suggère qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, cet agent exécute 34 heures hebdomadaires. Le Conseil municipal valide cette proposition.

## **5- Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique titulaire à temps non complet**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il serait nécessaire de revoir la quotité de travail de l'agent technique qui assure notamment l'entretien du centre bourg. Il propose de faire évoluer son temps de travail de 20 heures hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires. Le Conseil municipal approuve cette suggestion et retient la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour exécution de cette décision.

## **6- Transfert des objets mobiliers et objets cultuels de l'église du village martyr à l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de protéger les objets présents sur le site martyr répertoriés par les services de l'Etat. Il précise que les objets situés dans l'ancienne église du village sont actuellement la propriété de la Commune d'Oradour-sur-Glane.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide du transfert des objets mobiliers et des objets cultuels de l'église martyre à l'Etat. Il affirme sa volonté de voir ces objets demeurer sur

site et que leur protection soit assurée. En outre, il est souhaité qu'un inventaire exhaustif soit établi et qu'une ampliation soit communiquée en mairie.

## **7-Tarif de location des salles municipales à destination de groupes ou de scolaires**

Monsieur le Maire indique qu'en raison des travaux réalisés au Centre de la Mémoire, la commune est sollicitée par de nombreux groupes (notamment des scolaires) afin de disposer d'une salle permettant la prise de repas, l'utilisation des sanitaires, etc.

Le Conseil municipal décide de fixer un tarif spécifique pour ces sollicitations à compter du 15 septembre 2025. Le montant forfaitaire de 100 € est retenu et concerne la salle Cathalifaud et la Maison des Associations. Cette location est consentie pour le créneau horaire 11 heures 30/ 14 heures.

## **II - RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **Finances**

Madame DELALLET fait état de la situation financière. Elle indique que la collectivité n'a pas eu besoin de recourir à la ligne de trésorerie souscrite.

La trésorerie au 12 septembre 2025 s'élève à 121 406,85 €.

Chaque élu est destinataire d'un dossier de synthèse et de prospective financière (annexé au présent compte-rendu). Elle en détaille le contenu.

Elle dresse un bilan des recettes issues du stationnement payant, qui sont supérieures aux inscriptions budgétaires.

Elle indique que la Commune d'Oradour-sur-Glane devrait bénéficier d'une attribution de compensation (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : FPIC) pour un montant de 47 289 €.

Le Conseil municipal prend note de ces informations.

### **Urbanisme**

Monsieur le Maire en l'absence de Monsieur Jean-Jacques Lamant informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme en cours.

Il indique que des travaux sont programmés à la boucherie Branthôme et qu'un avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) sera sollicité.

Il informe l'assemblée que la commune est désormais propriétaire du terrain Milor (situé face à l'usine Bernardaud). Il rappelle qu'un échange doit intervenir entre la commune et M. Sada afin qu'à terme, l'entreprise Bernardaud puisse racheter à la commune le terrain pour réaliser un parking réservé au personnel de l'usine. Ce parking sécuriserait la départementale car aujourd'hui de nombreux véhicules sont parfois contraints de stationnements sur le trottoir. Une rencontre entre les responsables de l'entreprise et M Sada a eu lieu en présence de représentants de la mairie. Chacun ayant fait valoir ses besoins, un compromis est trouvé permettant de finaliser ce dossier.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

### **3 - Commission jeunesse, sport et vie associative**

Monsieur Maurice Gauthier apporte des éléments sur la vie associative et les différentes manifestations à venir.

Il se félicite du dynamisme des nombreuses associations.

Il indique que la mairie est représentée à chacune des assemblées générales.

Il rappelle la prochaine rando Ufolep qui se déroulera à Oradour le 21 septembre.

Il indique que l'Office de Tourisme fermera définitivement le 13 septembre prochain.  
Même si cette décision est à déplorer, la commune n'a aucun moyen d'influer sur ce choix.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

#### **4 - Commission mémoire, culture et organisation des cérémonies**

Monsieur Benoit Sadry rappelle qu'une délégation Radounaude s'est rendue à Cadolzburg en juillet dernier pour assister à la représentation du spectacle musical « Mademoiselle Marie », accompagnée par des représentants d'Hersbruck, ville amie d'Oradour-sur-Glane.

Il donne lecture d'un courrier de remerciements émanant de la Communauté Urbaine de Dunkerque concernant la participation d'Oradour au 6eme colloque international des Villes Mémoires.

Il informe l'assemblée qu'une délégation d'Alsace Moselle se rendra à Oradour en mai prochain.

Il indique que le film réalisé par TF1 avec Matt Pokora comme acteur principal a fait l'objet de plusieurs échanges avec la production et le scénariste. Il informe le Conseil municipal que l'équipe de production, le réalisateur, le scénariste, l'acteur principal viendront à la rencontre des familles dans les prochains jours.

Il termine par des informations qui ont heurté la population radounaude et au-delà : des vols ont été commis au cimetière sur plusieurs sépultures : des plaques mémoriales ont été dérobées ; les services de gendarmerie ont été contactés et des enquêtes sont en cours.

Il donne quelques éléments d'agenda :

Samedi 04 octobre : spectacle théâtral mémoriel « Conversation avec Marceline » proposé par la Compagnie Uz et Coutumes et la Mémoire en chemins

Mercredi 05 novembre : dictée d'autrefois.

Il en profite pour saluer les différentes animations réalisées par la bibliothèque municipale.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

#### **5- Commission Affaires scolaires, enfance, action sociale**

Mme Carine Villedieu apporte des informations concernant la rentrée scolaire. Elle précise que Madame Sandra Vignerie a pris ses fonctions de directrice. Nous lui souhaitons la bienvenue et totale réussite dans ses nouvelles fonctions.

Les effectifs de l'école sont stables. Les classes comptent environ en moyenne 25 enfants.

Elle rappelle que des contractuelles ont été recrutées pour assurer les activités périscolaires (garderie, aide au repas des maternelles, surveillance pause méridienne). Elle insiste sur l'importance de disposer de personnel pour assurer la sécurité des enfants.

Elle souhaite saluer l'engagement des personnels qui œuvrent au quotidien pour le bien être des petits Radounauds.

Elle donne des informations concernant l'accueil de loisirs.

Elle indique que lors d'une réunion en sous-préfecture de Rochechouart, les services de la Préfecture nous ont indiqué « que l'adhésion de la commune d'Oradour au SIPES n'était pas effective » car aucun arrêté préfectoral modifiant le périmètre n'avait été pris.

Contactée le lendemain, les services du contrôle de légalité de la Préfecture nous confirment avoir bien réceptionné nos délibérations concernant notre demande d'intégration au SIPES. Pour autant, cette situation complexe interpelle les élus d'Oradour qui ne souhaitent plus siéger dans l'actuel comité syndical, décision comprise et partagée par les services de la Préfecture. Le centre de loisirs fonctionne et Oradour honore chacun des engagements pris avec le syndicat.

A horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un nouveau syndicat enfance jeunesse va être créé. Il concerne plusieurs communes : Saint-Victournien, Saint-Brice, Saint-Martin de Jussac, Sainte Marie de Vaux, Javerdat et Oradour sur Glane. Les représentants d'Oradour siègent dans le groupe de travail auquel l'Etat est associé.

Elle précise que les familles et les personnels de la crèche sont très satisfaits de l'installation du jeu extérieur. Des études sont en cours pour l'installation des toiles d'ombrage.

Concernant les affaires sociales, elle indique que le CCAS s'est réuni pour instruire deux demandes d'aides. Compte tenu des éléments transmis et après examen, une aide a été allouée (aide sur facturation eau) et la seconde demande a été rejetée.

Le Conseil municipal prend note des informations transmises.

## 6 Autres éléments d'informations

### Travaux :

Monsieur Guillaume GENTY dresse la liste des travaux réalisés ou en cours :

- Le Theil : intervention entreprise Pinault : le bicouche est en attente : il sera réalisé après intervention des personnels techniques qui vont réaliser des travaux sur le talus
- Pont de la Petite Maillerie : Philippe Licoine établit un nouveau devis. Une rencontre entre le riverain et les responsables de travaux a eu lieu.
- Réunion de travail avec les services techniques est planifiée pour programmer les travaux des prochaines semaines (interventions sur les chemins, pose des portiques réalisés en régie à l'entrée des Parkings Renaissance et Champ de Foire), scarification du stade, préparation des illuminations de Noël, point à temps, etc)
- Pont du Champ du bois : un rendez-vous avec un bureau d'études est programmé semaine prochaine Ces travaux seront effectués par les services techniques
  - La pose de lampes solaires devant les salles municipales est effective.
  - Des travaux de restauration de la ripisylve et de gestion raisonnée des embâcles sur le ruisseau des Trois Arbres ont débutés le 09 septembre dernier.
  - Un aménagement de talus a été réalisé au Repaire afin d'élargir un chemin rural emprunté de manière régulière par les agriculteurs.
  - Cheminement piétons suite aux travaux au Centre de la Mémoire : les services du Département vont mettre en place un cheminement piétons pour que l'accès des visiteurs au village martyr se fassent au niveau de la sortie de la (galerie des visages », au niveau de l'ascenseur, pour la durée des travaux.

- Inspection du pont du village martyr : elle s'est déroulée fin juillet dernier et aucune constatation préoccupante n'a été soulevée.
- Fibre : des difficultés de déploiement de la fibre sur le secteur du village de Mazenty et de la rue des Crocs Blancs ont été soulevées par des administrés et portées à la connaissance des responsables d'Orange.
- Maison de la Prade : une visite a été effectuée permettant aux élus de se projeter pour envisager des projets sur ce bâtiment.

**Divers :**

- Dentiste : des courriers ont été adressés au Président de la République et au Ministre de la Santé pour faire part de nos difficultés à trouver un dentiste. Un échange en visio avec Martial Jardel (à l'initiative de médecins solidaires) nous a permis d'obtenir un contact afin d'exposer nos besoins (plateforme Doctripper)
- L'enquête publique relative au projet de déclassement d'emprises du domaine public communal à proximité du village du Pradeau en vue de sa cession a débuté le 08 septembre et prendra fin le 27 septembre prochain (enquête publique conjointe Oradour/ Javerdat).

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 heures 30.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Guillaume GENTY

Philippe LACROIX